Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID: 078-217806231-20250311-20250308-DE

Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet Canton d'Aubergenville Commune Le Tremblay-sur-Mauldre Délibération n° 2025-03-08

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : **05 mars 2025**

Nombre en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre d'excusés : 1

Nombres non excusés: 3

Nombre de votants : 11

Objet:

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS MBT L'an deux mil vingt-cinq le 11 mars à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise CHANCEL, Maire.

Présents: Jean-Pierre Boucher, Catherine Denoyelle, Danielle Descombes, Jacques Fournier, Hélène Jean-Baptiste, Corinne Manchon, Fadela Pinon, Françoise Soulaire, Sylvie Sohier, Arnauld Voisin

Absent(e)s excusé(e)s: Marjolaine Haffner,

Absent(e)s non excusé(e)s: Thierry Bioret, Sébastien Leconte, Alain Moll,

Secrétaire de séance : Corinne Manchon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du SIVOS MBT - Syndicat Intercommunal A VOcation Scolaire - en date du 23 juin 1989,

VU les statuts du 1^{er} octobre 2006 modifiés du SIVOS MBT, école maternelle, regroupant les communes de Mareil-le-Guyon, Bazoches sur Guyonne et le Tremblay sur Mauldre,

CONSIDERANT la nécessité pour le SIVOS MBT de procéder à une mise à jour et modification de ses statuts,

CONSIDERANT la délibération n° 20250219-01 en date du 19 février 2025 du Comité Syndical SIVOS MBT

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Pour: 11
Contre: 0
Abstention:0

Article 1 - ÉMET un avis favorable sur les nouveaux statuts du SIVOS MBT.

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme, Fait au Tremblay-sur-Mauldre Le 13 mars 2025

Publiée par affichage en Mairie 13 mars 2025 Reçue à la Préfecture le 13 mars 2025 Le Maire, Françoise Chancel